

Informations pour participer à l'Assemblée Générale en ligne de la FUACE

Date de l'AG en ligne : du 22 au 28 mai 2017

Informations et documents disponible sur le lien informatique suivant :

<http://www.wscfglobal.org/general-assembly-online/>

1^{ère} partie : Préparation pour voter

1. L'AG en ligne n'est PAS une conférence en temps réel. C'est une période d'une semaine, du 22 au 28 mai 2017, durant laquelle les délégués peuvent se connecter pour voter en ligne sur les propositions de modification de la constitution de la FUACE ainsi que des autres points à l'ordre du jour. Les délégués peuvent accomplir leur tâche en fonction de leur disponibilité et de leur facilité d'accéder à internet.
2. Une plateforme en ligne a été mise en place pour communiquer, transférer et télécharger des documents pour cette AG en ligne, plus spécifiquement pour les amendements de la constitution de la FUACE. Les documents sont disponibles en anglais, français et espagnol. Veuillez s'il vous plait consulter le lien <http://www.wscfglobal.org/general-assembly-online/>
3. On a demandé aux mouvements de communiquer une adresse électronique officielle qui sera utilisée par leur délégué officiel pour participer à ce vote en ligne. L'adresse électronique du délégué officiel sera uniquement enregistrée, utilisée et reconnue par l'administrateur de la plateforme de l'AG en ligne. La liste officielle sera disponible en ligne une semaine avant le début de la période.
4. Les délégués, à travers leur adresse électronique officielle recevront des invitations par courrier électronique pour se connecter et utiliser « Google Form » pour voter sur chacune des propositions de modifications de la constitution de la FUACE. Ces propositions seront disponibles dans nos trois langues officielles. Les délégués pourront effectuer leur tâche durant la période d'une semaine indiquée ci-dessus. L'accès à ce portail sera fermé à la fin de cette période.
5. La Présidente du Comité Constitutionnel (Com Con), Georgine Kengne Djeutane et ses membres contrôleront et recevront toutes les réponses des mouvements. Les membres pourront aussi poser des questions durant cette conférence à la Présidente.

2^{ème} partie : Procédure pour voter en ligne

1. Les délégués des Mouvements Nationaux recevront un lien informatique, par exemple, <https://goo.gl/zswH3j>
2. Utilisant ce lien, pourront lire les informations de base et les propositions
3. Ils indiqueront leur nom, le nom du mouvement national et leur adresse électronique et transféreront leur lettre d'autorisation de leur Mouvement National
4. Lirent les propositions de modifications, une par une et cocheront la case pour signifier leur accord, ou pas, avec la proposition
5. Cliqueront sur soumettre
6. Vous recevrez immédiatement une confirmation par courrier électronique

=====